

FRANCE



Assistants de langue en France

Fiche-pays 2023-2024

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du ministère des Affaires étrangères de votre pays.

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent être soumises à des modifications.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, environ 4 500 postes sont proposés chaque année toutes langues confondues .
Critères d'éligibilité	En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international , s'appliquent également de possibles critères selon votre pays de candidature.
Villes ou régions d'affectation	Voir carte Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.
Établissements	Écoles primaires, collèges et lycées.
Calendrier	Publication des résultats Selon le calendrier de votre pays et au plus tard en juillet 2023 . Contrat 7 mois : du 1 ^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024 (6 mois pour les assistants allemands : du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024)
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine de face à face. A cela s'ajoute le temps de préparation et de concertation avec l'équipe enseignante. Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération et aides	Rémunération mensuelle France métropolitaine ~800€ net La Réunion ~1200€ net Guadeloupe, Guyane et Martinique ~1100€ net Nouvelle-Calédonie ~1500€ net La rémunération offerte par la France couvre les seuls besoins de l'assistant de langue . Pour les candidats souhaitant être accompagné de leur conjoint ou de leur enfant, veuillez contacter les recruteurs du programme dans



	<p>votre pays. Certains recruteurs peuvent également exiger la signature de ce document.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p>
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut d'agent non-titulaire de l'État.
Couverture sociale	<p>L'assurance en cas d'accident ou de maladie est gérée par la Sécurité sociale. En tant qu'assistant de langue, vous serez inscrit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, quelle que soit votre académie d'affectation (sauf Nouvelle-Calédonie). L'inscription à la CPAM est obligatoire même si vous bénéficiez déjà d'une assurance dans votre pays d'origine.</p> <p>Il est recommandé de faire une demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM) et/ou de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>
Liens utiles	<p>France Éducation international : https://www.france-education-international.fr/</p> <p>Guide de l'assistant de langue en France : https://www.france-education-international.fr/.../le-guide-de-lassistant/</p>



Carte

Vous avez la possibilité d'indiquer 3 vœux d'académies (1 seule par groupe) par ordre de préférence.

Exemple :

Choix 1 : Dijon

Choix 2 : Montpellier

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- Cliquez sur les régions de la carte ci-dessous pour plus d'informations sur chaque académie.

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Amiens Créteil Lille Martinique Nancy-Metz Normandie (périmètres Caen et Rouen) Reims Versailles	Besançon Clermont-Ferrand Dijon Guyane Limoges Lyon Nantes Poitiers Orléans-Tours Strasbourg	Aix-Marseille Bordeaux Corse Grenoble Guadeloupe La Réunion Mayotte Montpellier Nice Paris Rennes Toulouse

